



Comité Stratégique
de Filière Bois

Paris, le 19 avril 2021

SIGNATURE D'UN NOUVEL AVENANT AU CONTRAT STRATEGIQUE DE FILIERE BOIS

Le Comité Stratégique de Filière Bois était réuni ce lundi 19 avril pour
présenter l'avenant au contrat de filière de 2018,
en présence des ministres

Monsieur Julien DENORMANDIE
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Madame Emmanuelle WARGON
ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition Écologique,
chargée du Logement

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée auprès
du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance,
chargée de l'Industrie



À cette occasion, les représentants professionnels, le représentant des Régions de France et les ministres ont partagé une convergence de vues et d'objectifs sur les enjeux de la relance économique nationale auxquels la filière apporte sa contribution :

- Le plan de relance forestier, pour la reconstitution des forêts scolytées et le renouvellement forestier, mais qu'il faudra suivre dans le temps en élaborant de nouveaux systèmes de financement pérennes ;
- Les arbitrages de la RE2020, pour une décarbonation de la construction par seuils à horizon 2030, avec le choix de l'Analyse de Cycle de Vie dynamique comme méthodologie pour suivre les résultats privilégiant les émissions différées immédiates ;
- La formation comme un des leviers de la compétitivité d'une filière en progression ; adaptant les compétences des salariés (EDEC) et des chefs d'entreprises (accélérateur filière bois) ;
- Le soutien aux investissements nécessaire au vu des dynamiques de marchés, avec une volonté d'industrialisation de la filière et de relocalisation des productions. Prévisionnellement le besoin d'investissement est approché à 1,2 milliards par an pour les cinq prochaines années. Le Fonds Bois III, la labellisation de projets d'investissement dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt « mixité pour la construction bas carbone » et « produits bois d'ingénierie » vont y concourir, sans couvrir l'étendue des besoins de financement.

La filière bois, tout à fois filière de tradition et d'avenir, est mobilisée pour rebondir et saisir les opportunités de la relance, son matériau et ses produits rencontrant une attente des concitoyens pour leurs qualités (durable, renouvelable, recyclable, non émetteur et stockant le carbone).

Luc Charmasson,

Président du Comité Stratégique de Filière Bois

Contact : 06 09 58 01 66 - l.charmasson@gipen.fr